



COMMUNE EXTERIEURE

DEMANDE DE DEROGATION ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Vous demandez une dérogation, afin que votre enfant puisse être scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire extérieure à la commune de Saint Paul en Jarez.

Cette demande répond à des conditions définies par des textes officiels et une dérogation n'a aucun caractère automatique. Elle est toujours étudiée cas par cas, et c'est la commune de résidence qui accorde ou refuse cette dérogation. Vous trouverez ci-après le rappel des conditions réglementaires.

1/ le principe de base qui s'applique est que les enfants inscrits en école maternelle et élémentaire, **le sont dans leur commune de résidence**, ceci dans le respect de la « carte scolaire ». De ce fait les familles de Saint Paul en Jarez ne peuvent pas prétendre à un droit automatique d'inscrire leur enfant en dehors de la commune (à moins que ce ne soit dans une école privée) puisque deux écoles maternelles et une école élémentaire publiques accueillent les élèves de la commune.

2/ la loi précise les **cas particuliers** où la famille peut bénéficier d'une dérogation, permettant une scolarisation hors de Saint Paul en Jarez. Ces cas particuliers sont les suivants :

- **absence de places disponibles dans les écoles de la commune,**
- **absence de restauration scolaire, ou d'accueil périscolaire sur la commune** (*la commune de Saint Paul en Jarez assurant ces deux services, cette raison ne peut être invoquée*).
- **frère ou sœur déjà scolarisé(e) pour la même année scolaire dans la même école extérieure à Saint Paul en Jarez**. Ceci suppose qu'une dérogation ait été accordée initialement par Saint Paul en Jarez pour l'enfant déjà scolarisé à l'extérieur, et que la demande soit pour la même école.
- **raisons médicales attestées par un médecin scolaire ou assermenté** (*et en aucun cas le médecin de famille*)

La commune peut étudier une situation très particulière qui serait soumise par une famille, mais dans ce cas la commune reste libre d'accorder ou non la dérogation et d'en fixer les conditions.

Les familles doivent savoir qu'une scolarisation à l'extérieur engendre un coût pour la commune de Saint-Paul-en-Jarez, car la commune d'accueil est susceptible de lui facturer les frais annuels de scolarité.

A partir de la date de dépôt du formulaire entièrement complété et comportant les justificatifs demandés, la commune étudie la demande et apporte réponse à la famille avant le mois de juillet

Il est demandé aux familles concernées de remettre leur dossier de demande de dérogation avant l'été, et non pas quelques jours avant la rentrée des classes.

**DEMANDE D'INSCRIPTION DANS UNE ECOLE PUBLIQUE
EXTERIEURE A SAINT PAUL EN JAREZ**

UN DOSSIER PAR ENFANT

1 / le parent ou le responsable légal de l'enfant

Mme/M. : Prénom(s) :
Adresse : Code postal : 42740
Commune : Saint Paul en Jarez tél. dom. : tél. prof./ mobile :
Père mère tuteur légal demande une dérogation permettant d'inscrire mon enfant à
l'école : maternelle élémentaire de la commune de :
Nom et adresse de cette école :
A partir de (indiquer la date précise) :

2 / l'enfant concerné par la demande de dérogation

(nom) (prénoms) :
Né(e) le : lieu naissance :
Garçon Fille

3 / raison invoquée à l'appui de cette demande de dérogation

A / **raison médicale** (état de santé nécessitant une hospitalisation fréquente, ou des soins réguliers et prolongés assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être à Saint Paul en Jarez). Joindre une attestation fournie par un médecin de santé scolaire, ou par un médecin assermenté (une attestation du médecin de famille est sans valeur).

B / **frère ou sœur scolarisé(e)**, pour la même année scolaire dans la même école que celle indiquée dans le paragraphe 1 (joindre attestation scolaire de l'école)

C / **autre motif** à préciser de manière détaillée
(Le cas échéant, joindre un courrier explicatif ainsi que tout justificatif nécessaire)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 / enfant(s) à charge

(*autres* que celui (ou ceux) pour qui la dérogation est demandée) :

| NOM | PRENOM(S) | Date de naissance | Établissements scolaires et classes déjà fréquentés |
|------------|------------------|--------------------------|--|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Avez-vous obtenu les années précédentes une dérogation scolaire de la commune de Saint Paul en Jarez pour l'un de vos enfants ?

Si oui préciser :

Ses nom, prénom(s) :

Sa date de naissance :

La date de la dérogation :

La commune et l'école concernées par la dérogation :

.....

5 / signature du parent ou du responsable légal

J'atteste de la sincérité des informations données sur ce présent document et sur toutes pièces jointes à l'appui de la présente demande.

Fait à Saint Paul en Jarez le :20_

Signature :

6 / Décision de la commune d'accueil

Partie à faire compléter par la commune d'accueil (*rayez les mentions inutiles*)

Commune d'accueil :

Ecole concernée :

Le Maire de la commune considère le motif invoqué comme : **VALABLE** **NON VALABLE**

Et **DONNE** **REFUSE** son accord pour un accueil en cycle **MATERNEL** **ELEMENTAIRE** de l'enfant (cité au § 2)

Avec participation financière demandée

Sans participation financière demandée.

A , le 20_

Le Maire

7 / Décision de la commune de Saint-Paul-en-Jarez

Le Maire considère le motif invoqué comme :

VALABLE

NON VALABLE

.....
.....
.....

Et

DONNE

REFUSE

son accord pour le cycle

MATERNEL

ELEMENTAIRE

Saint-Paul-en-Jarez, le 20_

Anthony GIRAUD,
Adjoint en charge de la petite enfance,
Enfance, jeunesse